

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2001/011434**
n° de gestion : **1994B01534**
n° SIREN : **395 008 246 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de LYON certifie avoir procédé le 22/06/2001 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AXEMBLE GROUP société anonyme à conseil d'administration

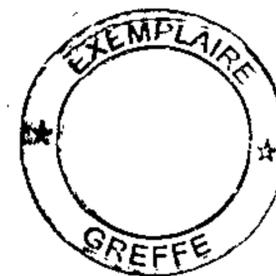
26 rue Benoit Bennier 69260 Charbonnieres Les Bains -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux apports (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

apport de titres de sociétés



AXEMBLE GROUP

Société anonyme au capital de 707.040 euros
Siège social : 26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

RCS de LYON N° 395 008 246

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES
DE TITRES ADEQUAD SAS**

à la société
AXEMBLE GROUP (SA)

Etabli dans le cadre de l'article L 225-147 du code de commerce

A l'assemblée générale du 30 juin 2001

**Deloitte Touche Tohmatsu - Audit**

Immeuble "Park Avenue"
81, boulevard de Stalingrad
B.P. 1284
69608 Villeurbanne Cedex
France
Téléphone : 04 72 43 38 77
Télécopieur : 04 72 43 39 92

Société anonyme au capital de 3 664 200 F
Société d'expertise Comptable inscrite
au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional
de Lyon
Société de Commissaires aux Comptes,
membre de la Compagnie régionale
de Versailles
RCS Nanterre B 572 028 041
TVA : FR 02 572 028 041

AXEMBLE GROUP

Société anonyme au capital de 707.040 euros
Siège social : 26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

RCS de LYON N° 395 008 246

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES DE TITRES ADEQUAD SAS

à la société
AXEMBLE GROUP (SA)

Etabli dans le cadre de l'article L 225-147 du code de commerce
A l'assemblée générale du 30 juin 2001

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée aux termes d'une ordonnance rendue le 4 mai 2001 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON, sur la requête de Monsieur Christian DONZEL agissant au nom, pour le compte et en sa qualité de directeur général de la société AXEMBLE GROUP (SA) et des associés de la société ADEQUAD SAS, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport que j'ai établi :

- sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par les associés de la société ADEQUAD SAS,
- conformément à l'article L 225-147 du code de commerce.

Ce rapport comprend les parties suivantes :

1. Exposé sur l'opération projetée
2. Description et évaluation des apports
3. Vérifications effectuées
4. Conclusion

1. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE**• Personnes concernées :**

Les personnes concernées par l'opération présentent les caractéristiques suivantes :

- Société bénéficiaire de l'apport :

Dénomination sociale	AXEMBLE GROUP
Forme juridique	Société anonyme
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de	LYON
Sous le numéro	395 008 246
Siège social	26 rue Benoît Bennier 69260 CHARBONNIERES LES BAINS
Montant du capital social	707 040 Euros
Nombre de titres	70 704
Libérées	Entièrement
Valeur nominale	10 Euros
Objet social de la société	Réalisation de logiciels, conseil et formation en informatique.

- Personnes apporteuses de titres ADEQUAD SAS :

- Monsieur Joël CHATAIGNIER domiciliée à PARIS (75 014), 20 rue du Moulin Vert,
- Monsieur Bruno GOMES domicilié à CLAMART (92 140), 118 avenue Marguerite Renaudin,
- Monsieur Daniel JOUSSELIN domicilié VILLEJUIF (94 800), 6 allée des Feuillantines.



• Lien juridique entre les personnes intéressées :

- Monsieur Joël CHATAIGNIER est propriétaire en pleine propriété des titres apportés soit 568 actions de la société ADEQUAD SAS,
- Monsieur Bruno GOMES est propriétaire en pleine propriété des titres apportés soit 568 actions de la société ADEQUAD SAS,
- Monsieur Daniel JOUSSELIN est propriétaire en pleine propriété des titres apportés soit 61 actions de la société ADEQUAD SAS.

- Société dont les titres sont apportés :

Dénomination sociale	ADEQUAD
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de	NANTERRE
Sous le numéro	411 474 026
Siège social	Centre d'affaires, La Boursidière, 92 350 PLESSIS ROBINSON
Montant du capital social	40 000 Euros
Nombre de titres	2000
Libérées	Entièrement
Valeur nominale	20 Euros
Objet social de la société	Conseil, ingénierie, et les prestations informatiques ainsi que la vente de produits, logiciels et matériels informatiques ainsi que toute prise de participation dans toutes les sociétés commerciales.

La société AXEMBLE GROUP s'est portée acquéreur de 803 actions sur les 2 000 actions composant le capital de la société ADEQUAD SAS.

M. DONZEL est directeur général de la société AXEMBLE GROUP et président de la société ADEQUAD SAS.



• But de l'opération :

La société AXEMBLE GROUP est la holding d'un groupe de sociétés ayant essentiellement pour activité l'édition de logiciels, la commercialisation et la distribution de tous produits, matériels informatiques et logiciels.

A cet effet, la société AXEMBLE GROUP souhaite compléter la gamme d'outils informatiques mis en place et distribués par le groupe en y intégrant la communication électronique spécifiquement sur la plateforme LOTUS DOMINO NOTE pour laquelle la société ADEQUAD a fait l'objet d'une certification délivrée par LOTUS.

La société AXEMBLE GROUP est intéressée par les produits et services informatiques développés ou distribués par la société ADEQUAD, ses secteurs d'activité et la compétence technique de son équipe.

Monsieur Joël CHATAIGNIER, Monsieur Bruno GOMES et Monsieur Daniel JOUSSELIN proposent d'apporter à la société AXEMBLE GROUP les 1197 actions de capital qui leur appartiennent. En contrepartie de cet apport, la société AXEMBLE GROUP procédera à une augmentation de capital réservée aux apporteurs.

• Base de l'opération :

Pour évaluer les apports des actions, il a été décidé de retenir comme base la situation nette apparaissant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000 approuvés en assemblée générale, augmentée de l'évaluation du fonds de commerce en fonction du chiffre d'affaires.

• Propriété, jouissance et conditions :

La société AXEMBLE GROUP sera propriétaire et entrera en possession effective des 1197 actions apportées à compter du jour de l'approbation du traité d'apport et de l'augmentation de capital prévue pour rémunérer cet apport par l'assemblée générale extraordinaire de la société AXEMBLE GROUP.

De convention expresse, il est stipulé qu'elle en aura la pleine jouissance à compter du 1er janvier 2001, date de début de l'exercice social de la société ADEQUAD SAS, les apporteurs ayant déclaré n'avoir effectué aucune répartition d'actif ou de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000.



2. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

2.1 Nature des apports :

Les biens apportés s'entendent :

- 568 actions de la société ADEQUAD SAS appartenant à Monsieur Joël CHATAIGNIER,
- 568 actions de la société ADEQUAD SAS appartenant à Monsieur Bruno GOMES,
- 61 actions de la société ADEQUAD SAS appartenant à Monsieur Daniel JOUSSELIN.

2.2 Evaluation :

La base retenue est la situation nette de la société au 31 décembre 2000 approuvée en assemblée générale augmentée de l'évaluation du fonds de commerce en fonction du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de la présente opération le montant a été fixé à 6 998 260 F pour 1197 actions sociales de la société ADEQUAD SAS.

• Situation nette comptable (pour 2000 actions) :	234 488 F
• Valorisation globale (pour 2000 actions) :	11 693 000 F
• Evaluation du fonds de commerce :	11 458 512 F
• Valeur d'apport pour 1 197 actions :	6 998 260 F

Le montant du fonds de commerce a été déterminé par application d'un coefficient 1,15 du chiffre d'affaires réalisé en 2000.

Ce ratio a été établi par analogie avec d'autres sociétés du secteur cotées en bourse.

La méthode consiste à comparer la capitalisation boursière de l'entreprise à son chiffre d'affaires.

Cette méthode est préconisée pour tenir compte de la spécificité des sociétés du secteur de haute technologie.

Le coefficient retenu de 1,15 prend en compte un facteur de risque propre à ce secteur à la date de l'opération et à l'activité même de la société en phase de développement.

Le ratio retenu, en l'occurrence, est inférieur au ratio des autres sociétés du même secteur.



2.3 Rémunération des apports :

En rémunération de l'apport de titres évalué à la somme de 6 998 260 F, il sera attribué à Monsieur Joël CHATAIGNIER, Monsieur Bruno GOMES et Monsieur Daniel JOUSSELIN, 2 834 actions d'une valeur nominale de 10 Euros chacune avec une prime globale de 1 038 264,24 euros à répartir entre eux en fonction de leur participation soit :

- 1 345 actions AXEMBLE GROUP à Monsieur Joël CHATAIGNIER,
- 1 345 actions AXEMBLE GROUP à Monsieur Bruno GOMES,
- 144 actions AXEMBLE GROUP à Monsieur Daniel JOUSSELIN.

La valorisation pour 100% des actions composant le capital social de la société AXEMBLE GROUP, qui tient compte de l'exercice total de leurs droits par les titulaires de stock-options et de l'exercice des bons de souscription de la première tranche au titre de l'exercice 2000, a été fixée d'un commun accord à 200.000.000 F, soit 30.489.803 euros.

Cette valeur de 200 MF prend en compte la précédente valorisation de 150 MF prise pour base de l'entrée d'investisseurs au capital de la société AXEMBLE GROUP à l'automne 2000 qui intégrait l'ensemble des activités exploitées désormais par AXEMBLE GROUP (anciennement dénommé AGS SOFT), AXEMBLE SOLUTIONS (anciennement dénommée AGS SOLUTIONS) et AXEMBLE FOR CORPORATE DEPARTMENTS (anciennement dénommée ZE BOX). Il est précisé que cette valeur de 150 MF a été convenue sans prise en compte de l'entrée des investisseurs et avant la réévaluation du prix d'entrée des investisseurs en fonction des performances économiques de l'exercice 2000 se traduisant par la possibilité d'exercer une première tranche de BSA.

En conséquence, l'appréciation de la valeur globale est ressortie à :

- Valorisation initiale pre money : 150 MF
- Mise de fonds des investisseurs : 30 MF
- Mise de fonds complémentaires : 1,8 MF

Il a été convenu avec les investisseurs financiers de porter la valorisation globale initiale pré-money de 150 MF à 165 MF, en fonction du chiffre d'affaires consolidé réalisé au titre de l'exercice 2000. En conséquence, il en découle une valorisation complémentaire de 15 MF donnant lieu à la possibilité pour les actionnaires d'exercer une première tranche de BSA ouvrant droit à 5.820 actions nouvelles.

- Valorisation complémentaire due aux performances 2000 : 15 MF,
- Prise en compte des attributions des options de souscription (stocks options) : 11,5 MF.

Soit une valorisation globale de 208,3 MF, retenue conventionnellement pour un montant de 200 MF, soit 30.489.800 euros.



Il a été tenu compte du nombre de titres AXEMBLE GROUP composant le capital social tel qu'il serait après exercice de la première tranche de BSA et de la levée des options de souscription attribuées aux salariés début 2001, soit un capital social actuellement composé de 70.704 actions, majoré des 1.455 BSA pouvant donner lieu à l'émission de 5.820 actions, augmenté de la totalité des 4.488 actions résultant de la levée potentielle des stocks options, ce qui conduirait à un capital composé de 81.012 actions de 10 euros nominal.

Le prix d'émission des nouvelles actions AXEMBLE GROUP ressort ainsi à un prix par action de 376,36 euros ou 2.468,76 F correspondant à :

$$\frac{200 \text{ MF} / 81.012}{6,55.957} = 376,36 \text{ euros.}$$

En conséquence, les 1197 actions apportées par les cédants seront rémunérées par la création de 2834 actions nouvelles AXEMBLE GROUP de 10 euros nominal, valant chacune 376,36 euros ou 2.468,76 F, ce qui est accepté par chacune des parties, attribuées entre eux en fonction de leur participation soit :

- 1 345 actions AXEMBLE GROUP à Monsieur Joël CHATAIGNIER,
- 1 345 actions AXEMBLE GROUP à Monsieur Bruno GOMES,
- 144 actions AXEMBLE GROUP à Monsieur Daniel JOUSSELIN.



3. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Dans le cadre de ma mission et en exécution de celle-ci, j'ai procédé à un certain nombre de vérifications.

A cet effet, les dirigeants et responsables concernés par l'opération m'ont communiqué divers documents et informations dans le but d'acquérir une compréhension du contexte économique et juridique. En outre, je me suis entretenu des modalités de l'opération envisagée avec les différents intervenants techniques internes et externes à l'entreprise.

Sur la base de ces documents et entretiens, j'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes pour,

- vérifier la réalité des droits apportés,
- contrôler la valeur attribuée aux apports, et vérifier que l'évaluation des éléments constitutifs de l'apport repose sur des analyses et méthodes appropriées au contexte de la fusion,
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation de l'apport net envisagé.



4. CONCLUSION

La méthode de valorisation retenue me paraît adaptée au contexte économique et structurel décrit dans le contrat d'apport et qui caractérise l'intention et les motifs des parties.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus et dont le total s'élève à 6 998 260 francs.

Le montant des titres apportés est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société AXEMBLE GROUP.

Villeurbanne, le 14 juin 2001

Le Commissaire aux apports,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Joël JULLIEN

Associé Deloitte Touche Tohmatsu - Audit